

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2020

Début de séance 20h00

Présents : Bernard BERTHAUD, Jean-Luc BOZEK, Ludivine CARON, Sylvain CROZE, Stéphanie FAIVRE, Jocelyne GIANCATARINO, Paulette GIANCATARINO, Liliane GOY, Nicolas KOEHREN, Arnaud LAVIGNE, Christian MAGDELAINE, Didier MOMBODIER, Marie-Anne SALVADORI et Solène VILLET.

Excusé : Bernard FRAIZIER

Dans le cadre du contexte sanitaire lié au COVID-19, la séance se déroule en salle Royet.

Le secrétariat de séance est assuré par Liliane GOY, adjointe.

Initialement prévu à l'ordre du jour, les points concernant le « déclassement de terrain » et « l'emploi temporaire » pour le patrimoine sont annulés en début de conseil municipal par Madame la Maire Paulette Giancatarino.

■ Compte-rendu de la séance du 26 juin 2020 :

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Vote : 13 votes pour

■ Communauté de Communes du Val d'Amour (CCVA):

● Rapport d'activité 2019:

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le rapport d'activité 2019 présenté par la CCVA.

Vote : 12 votes pour et 1 abstention

● Rapport sur le Prix et la Qualité des Services 2019 (RPQS):

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les RPQS sur l'eau, l'assainissement et l'assainissement 2019 présenté par la CCVA.

Vote : 12 votes pour et 1 contre

● Modifications des statuts de la CCVA:

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la CCVA.

Vote : 12 votes pour et 1 abstention

● Attribution de compensations 2020:

Les attributions de compensation définitive 2020 ont été validées au conseil communautaire du 14 septembre 2020. Madame la Maire explique que cette somme est calculée par retranchement des frais de mutualisation (2 agents actuellement) et du contingent incendie à l'attribution de compensation de la taxe professionnelle unique due par la CCVA à la commune. Cela représente une somme à mandater à la CCVA de 36 230.57 €.

Vote : 13 votes pour

■ Règlement intérieur du conseil municipal :

Depuis le 1^{er} mars, l'adoption d'un règlement intérieur pour les communes de plus de 1000 habitants est devenu obligatoire. C'est la première fois que le conseil municipal de Mont-sous-Vaudrey se dote de ce document.

Jean-Luc Bozek, conseiller municipal, demande si les conseillers municipaux peuvent être informés de la tenue des réunions des commissions municipales afin de satisfaire à l'article 8 concernant « le fonctionnement des commissions municipales » qui indique que « chaque conseiller aura la faculté d'assister, en sa qualité d'auditeur, aux travaux de toute commission autre que celle dont il est membre après en avoir informé son président 5 jours au moins avant la réunion ».

L'information sera passée pour chaque session des trois commissions concernées : assurances, éclairage public et personnel.

Vote : 13 votes pour

■ Régie municipale :

● Constitution de la régie:

Madame la Maire explique qu'une régie municipale existait pour la pêche mais que celle-ci est en sommeil depuis 2018. Elle souhaite la réactiver et adjoindre les frais et les recettes relatifs au patrimoine. Pour ce faire, des régisseurs doivent être désignés.

Jean-Luc Bozek demande comment seront repérés les mouvements effectués via cette régie. Il est expliqué que tout passe par le régisseur et la trésorerie.

Au moment du vote du compte administratif de la commune, il sera fait un point sur la régie municipale.

● Désignation des régisseurs:

Madame la Maire propose de désigner Jocelyne Giancatarino et Maryline Gentel en tant que régisseuses, respectivement titulaire et suppléante. Le conseil valide ces désignations à l'unanimité.

Vote : 13 votes pour

■ Majoration de l'indemnité de fonction de la Maire :

En tant que chef-lieu de canton, l'indemnité de fonction de Madame la Maire peut-être revalorisé de 15%. Vu la charge de travail que le poste représente, elle demande la possibilité d'avoir cette revalorisation à compter du 1^{er} octobre 2020. Le conseil municipal valide cette majoration à l'unanimité.

Madame la Maire ne participe pas au vote

Vote : 12 votes pour

■ Conventions avec Bans :

Madame la Maire explique la nécessité de refaire les conventions avec Bans concernant les frais de scolarité et le cimetière de Mont-sous-Vaudrey. Elles ont été validées par la commune de Bans lors de la séance du 3 septembre 2020. Le conseil municipal valide à l'unanimité ces deux conventions.

Arrivée d'Arnaud Lavigne

Vote : 14 votes pour

■ Hôpital de Dole :

Un projet de délibération est soumis au conseil municipal par le Comité de défense des Hôpitaux Publics de Dole.

Jean-Luc Bozek trouve que le contexte présenté dans ce texte est ambigu voir mal documenté. Il demande à ne pas participer au vote.

Par rapport à la proposition initiale, il est indiqué que la fin de la délibération « pour une véritable « démocratie sanitaire » » est enlevée.

Jean-Luc Bozek ne prend pas part au vote.

Vote : 8 votes pour et 5 abstentions

■ Questions diverses :

● Travaux trottoirs :

Des travaux de réfection de trottoirs ont été budgétisés en 2020 pour les rues suivantes : route de salins, rue du Général Grévy et rue Léon Guignard. Madame la Maire informe le conseil municipal qu'une réunion est prévue à destination des habitants et des membres du conseil pour évoquer ces travaux le vendredi 23 octobre à 20h30 en salle des fêtes de Mont-sous-Vaudrey.

● Sécurité/Handicap :

- Les coussins berlinois de la rue du Malvernois ont été changés afin d'être plus adapté à la circulation.
- Christian Magdelaine, conseiller municipal, fait remarquer que les enfants de l'école ont tendance à aller directement sur la route quand ils sortent du porche du primaire. Madame la Maire indique qu'une chaine va être mise afin d'éviter cela.
- Il signale également que, depuis les travaux qui ont eu lieu route de Poligny, le marquage du dos d'âne n'a pas été refait. Madame la Maire dit que tous les marquages au sol seront revus après la réfection de la route de Dole.

● Encombrants :

Nicolas Koehren, adjoint, rappelle que cela fait 4 ans qu'il n'y a pas eu de collecte d'encombrants organisée sur la commune. Il indique qu'une collecte va être effectuée d'ici la fin de l'année.

● Conseil municipal des jeunes :

Stéphanie Faivre, adjointe, annonce que les élections pour ce conseil auront lieu le 15 octobre 2020 pour l'école et le collège.

● Commission vie sociale :

Jocelyne Giancatarino, conseillère municipale, a présenté l'aide apportée par la commission vie sociale depuis sa constitution fin juin. Sur les 14 membres, 9 bénévoles sont allés à la rencontre de 58 personnes de plus de 70 ans ou handicapées. Pendant la canicule, des masques et des bouteilles d'eau ont été distribués. Lors d'un second passage, une fiche de la mairie avec des numéros utiles a été donnée.

Fin de séance 21h30

La Maire,
Paulette GIANCATARINO

